

Organisateur : Association ASFDL Association Sportive Flourens Dremil-Lafage

Adresse : _____ Hotel de ville 31130 Flourens

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le 14 / 09 / 2025 à Ville : FLOURENS 31130

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ à Département : _____ Ville : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le _____ par _____

N° immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (c)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le _____

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association

ASFDL Association Sportive Flourens Dremil-Lafage

Adresse : _____ Hotel de ville 31130 Flourens

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le 14/ 09 /2025 à Ville : FLOURENS 31130

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Représentant la Société/Association/.. (Raison sociale) : _____

N° de registre du commerce/des métiers : _____ de _____

dont le siège est au (adresse) : _____

ayant la fonction de : _____ dans la personne morale.

Adresse du représentant : _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le _____ par _____

N° immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à _____ le _____

Signature

Ci-joint règlement de _____ C pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation